



# Centre de Gestion

## De la Fonction Publique Territoriale du Gard

### Service paie à façon

#### ANNEXE 1

#### DETAIL DES PRESTATIONS

*(Les modalités de réalisation de cette prestation sont susceptibles d'évoluer en fonction des exigences législatives et réglementaires)*

Ce document expose les différents travaux effectués par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard pour les collectivités adhérentes (prestations mensuelles et annuelles), les prestations réalisées sur demande, ainsi que les prestations restant à la charge des collectivités.

#### **Dématérialisation des flux entrants et sortants des collectivités adhérentes à la prestation paie à façon :**

Le CDG 30 utilise et donne accès à une plateforme sécurisée permettant de faciliter le pilotage de l'activité des ressources humaines et financières en proposant :

➤ une collecte entièrement dématérialisée des données de paie. Les collectivités adhérentes à la prestation mettent à disposition du CDG les éléments de paie de leurs agents et élus. Elles doivent communiquer les changements liés à leur identité (état civil, adresse, etc.), à leur déroulement de carrière (changement d'échelon, de grade, etc.), préciser les éléments variables de paye (régime indemnitaire, absence) et joindre les pièces justificatives (contrat, arrêté, arrêts de maladie, etc.).

➤ une mise en ligne de l'ensemble des documents post-paie.

Une notice explicative d'utilisation de la plateforme est transmise à chaque collectivité lors de son adhésion ainsi que l'identifiant et le mot de passe nécessaires à la connexion.

#### **Prestations Mensuelles réalisées par le CDG 30**

➤ Mise à jour des dossiers agents/élus et saisie des variables mensuelles de paie à partir du « tableau des variables », transmis par la collectivité, après vérification administrative des éléments fournis, de leur cohérence et **de leur respect au regard de la réglementation en vigueur.**

➤ Réalisation de l'ensemble des bulletins de paies et indemnités conformément aux indications fournies par la collectivité, avec calcul éventuel des rappels de traitement.

➤ Transmission desdits bulletins de paie et indemnités après validation de la collectivité.

➤ Transmission des états périodiques des charges, à transmettre aux organismes.

- Transmission de divers états et journaux mensuels sur demande.
- Transmission des éléments comptables de façon adaptée à la nomenclature de la collectivité (fichiers mandats).
- Transmission du fichier des virements, à fournir au trésorier (fichier Hopayra).
- Dépôt de la Déclaration Sociale Nominative DSN sur Net Entreprises.
- Gestion du prélèvement à la source, transmission mensuelle du décompte du PAS.
- Les déclarations sociales nominatives événementielles (mission de signalement pour les différents arrêts de travail).

### **Prestations annuelles :**

- Edition des états récapitulatifs annuels des charges par organisme de cotisation
- Edition de tous les états nécessaires aux déclarations annuelles.
- Edition des états pour la déclaration au fond national de compensation du supplément familial de traitement (FNC) ainsi que pour la déclaration de revenus
- Dépôt annuel des fichiers DSN destinés à l'élaboration du rapport social unique

### **Prestations complémentaires sur demande :**

Sur demande des collectivités et sur tarifications complémentaires spécifiques les prestations suivantes peuvent être réalisées :

- Calcul et simulation de paie à partir d'un profil de paie défini.
- Retraitement d'un train de paie suite à une erreur ou oubli de la collectivité lors de la transmission des variables.

### **Prestations effectuées par la collectivité :**

- La confection d'arrêtés, de délibérations ...
- Les déclarations d'accident du travail et la gestion des bordereaux des indemnités journalières de la CPAM
- Les études liées aux évolutions réglementaires et législatives
- Les simulations budgétaires de toutes natures
- Les prestations pour lesquelles la collectivité est seule détentrice de ses identifiants de connexion, ou habilitée à transmettre sous format papier, pour lesquels une signature de l'autorité territoriale est requise :

. Déclarations récapitulatives (à périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle et/ou annuelle) des cotisations CDG, FONPEL, CAREL, mutuelles, etc.

. Déclaration annuelle de cotisations récapitulative dématérialisée pour l'ATIACL (à faire via la plateforme employeurs PEP'S).

. Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) annuelle, sauf lorsqu'elle basculera en DSN

. Toutes déclarations de régularisation de cotisations auprès des caisses de retraite ou organismes divers.

. Traitement des anomalies sur PEP'S (CNRACL, RAFF, IRCANTEC, ATIACL).

➤ Sur demande de la collectivité, possibilité de réalisation de la paie du mois d'août par anticipation au mois de juillet.

**Par ailleurs, ne sont notamment pas incluses dans la prestation :**

➤ Les reconstitutions de carrière, le calcul des indemnités de licenciement, etc...

➤ L'étude du droit à chômage et calcul des allocations à verser (possibilité pour la collectivité d'adhérer à la prestation ARE).

➤ Les déclarations d'accident du travail.

➤ Les études liées aux évolutions réglementaires et législatives.

➤ Les simulations budgétaires de toutes natures, etc.

➤ Le relationnel avec le trésorier de la collectivité. Ceci inclut toutes les transmissions de documents de fichiers ainsi que la communication des pièces justificatives.